

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 564

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 21, supprimer le mot :

« réciproque. »

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 27 et 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.